

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois
Le mercredi 24 mai à 20H45**

AFFICHE le :

25/05/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle,
DELGADO Chantal, GRU Fabienne.

TRANSMIS le :

26/05/2023

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard,
MOURET Stéphane, VANCON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VANCON Frédéric
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

**Modification des statuts de la
communauté d'agglomération Roissy
Pays de Frances.**

M le Maire explique qu'à chaque changement de statut de la communauté d'agglomération toutes les communes membres doivent approuver ces nouveaux statuts.

Les objets de ces nouveaux statuts concernent :

- la compétence « mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux »

Un syndicat va être prochainement créé sur le territoire du SAGE -CEVM (Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux - Croult Enghien Vieille Mer). L'objectif étant la lutte contre les inondations et la protection des ressources en eaux. La communauté membre de ce groupement doit prendre en charge cette compétence qui sera ensuite transférée à ce nouveau syndicat

- développement d'un projet pédagogique d'enseignement du patin à glace à toutes les patinoires intercommunales.

Au titre des compétences en matière sportives, la CARPF prend en charge le transport des élèves pour les séances de natation scolaire ainsi que le développement de l'enseignement du golf. Il est proposé d'élargir ce dispositif à l'apprentissage du patinage à glace dans les 2 patinoires de la communauté d'agglomération (mesnil Amelot et Garges les Gonesse)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Approuve les changements de statuts concernant : la compétence « mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux » et le développement d'un projet pédagogique d'enseignement du patin à glace à toutes les patinoires intercommunales.;
- 2/ Autorise le Maire à signer cette délibération.
- 3/ Charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- 4/ Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD